

## L'organisation du commerce extérieur de la banane poyo et de l'ananas-export en Côte d'Ivoire (1968-1985)

*YEO Mamadou<sup>1\*</sup> & TOURE Ladjy Mory<sup>2</sup>*

1-Enseignant-Chercheur, Université de San Pedro (Côte d'Ivoire)

2-Doctorant, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

(\*) **Auteur correspondant:** [yeomamadouly35@gmail.com](mailto:yeomamadouly35@gmail.com)

Article soumis le 27/10/2022 et accepté 12/12/2022

**Résumé :** En raison de leur rentabilité substantielle et de leur délicatesse, les cultures de l'ananas-export et de la banane poyo en Côte d'Ivoire ont été pendant longtemps monopolisées par les planteurs européens. Même après l'indépendance, ce statut quo est préservé jusque dans les années 1980. Par contre, les planteurs africains ont été massivement encouragés à pratiquer les autres cultures d'exportation. L'historiographie des faits économiques postcoloniaux semble n'avoir pu déjouer cette ruse coloniale. En contrepoint de ces travaux, cet essai s'interroge, non pas sur l'histoire de la culture de l'ananas-export et de la banane poyo dans le pays, mais plutôt, sur l'organisation de leur commercialisation sur le marché international. Pour y arriver, il s'appuie sur la collecte et l'analyse de sources orales, imprimées et numériques, des ouvrages, des articles et des thèses. Elle analyse l'intervention de l'État dans l'organisation de l'exportation desdits fruits à travers la création de coopératives de commercialisation à partir de 1968. La gestion inadéquate des comptes d'exploitation de même que les conflits d'intérêts entre planteurs européens et africains ont eu raison de toutes ces structures. Finalement, en 1985, dans un contexte de crise économique et de désengagement de l'État du secteur productif, le secteur de l'ananas-export et de la banane poyo est libéralisé.

**Mots-clés :** Ananas, banane, commercialisation, exportation, Côte d'Ivoire.

**Abstract:** *Because of their substantial profitability and delicacy, pineapple and poyo banana crops in Côte d'Ivoire were for a long time monopolized by European planters. Even after independence, this status quo was maintained until the 1980s. In contrast, African planters were massively encouraged to grow other export crops. The historiography of postcolonial economic facts seems to have been*

*unable to foil this colonial ruse. As a counterpoint to this work, this essay does not examine the history of pineapple and poyo banana cultivation in the country, but rather the organization of their commercialization on the international market. To achieve this, it relies on the collection and analysis of oral, printed and digital sources, books, articles and theses. It analyzes the intervention of the State in the organization of the export of these fruits through the creation of marketing cooperatives from 1968 onwards. The inadequate management of operating accounts as well as conflicts of interest between European and African planters were the downfall of all these structures. Finally, in 1985, in the context of an economic crisis and the disengagement of the State from the productive sector, the pineapple export and poyo banana sector was liberalized.*

**Keywords:** *Pineapple, banana, marketing, exportation, Côte d'Ivoire.*

## Introduction

Située en Afrique de l'ouest, la Côte d'Ivoire devient officiellement une colonie française le 10 mars 1893. Il s'ensuit une phase de conquête de l'ensemble du territoire qui s'achève en 1920. À cette date, la priorité de l'administration coloniale est la mise en valeur des remarquables potentialités agricoles du territoire. L'accent est très vite mis les cultures du café et du cacao. Elles deviennent les cultures phares de la colonie (J-P. Chauveau, 1986). En revanche, l'ananas-export et la banane poyo (douce)<sup>1</sup>, bien que développés dans le sud forestier de la colonie en raison de son milieu naturel propice, restent la "chasse gardée" des planteurs européens (H. Fréchu, 1955, p. 57). Et ce, en raison de leur rentabilité

---

<sup>1</sup> Avant 1955, en effet, les planteurs européens ne cultivaient que la « Naine », connue en Côte d'Ivoire sous le nom de banane « des Canaries » ou de « Conakry », et la « Grande Naine ». La « Naine » la plus répandue est une variété de petite taille dépassant rarement deux mètres. Les fruits sont d'excellente qualité, mais nécessitent un emballage coûteux dit « canarien » fait d'un matelas de paille et de papier entourant le régime dont les mains ont été, au préalable, consolidées par des tampons de papier comblant les vides intérieurs. C'est pour cette raison qu'a été retenue la variété « poyo », au rendement aussi élevé, mais qui a l'avantage d'avoir des doigts de bananes beaucoup plus longs et presque droits, ce qui facilite l'emballage et le rend moins onéreux (D. Boni, 1973 : 243).

substantielle ainsi que des difficultés liées à la culture et l'exportation de ces fruits. Il faut préciser que pour répondre aux besoins du marché français, les premières tentatives de production de l'ananas-export et la banane poyo ont été initiées dans la colonie aux alentours des années 1930 (J. Philippe, 1960, p. 17). Mais, leur production ne se développe véritablement qu'après la seconde guerre mondiale avec l'installation de blocs agro-industriels. Concernant l'ananas-export, ces blocs sont créés à Ono autour de l'usine de la Société des Ananas de Côte d'Ivoire (SALCI) et à Tiassalé autour de celle de la Société Africaine des Conserves (SAFCO). Quant à la banane poyo, ils sont implantés dans le sud-est du pays, dans un rayon de 200 km autour d'Abidjan, principal port d'embarquement.

La commercialisation de l'ananas-export et la banane poyo nécessitant une coordination et une planification minutieuses, les planteurs européens de Côte d'Ivoire fondèrent la Coopérative Bananière et Fruitière (COBAFRUIT) dès le 25 avril 1953 (A. Guyot, A. Pinon ; C. Py : 1974). La COBAFRUIT a permis un essor notable de la production et de l'exportation (A. Lassoudière, 1972). En vue d'organiser une production africaine solide susceptible d'être comparée à la production européenne, les pouvoirs publics créèrent en 1958, l'Association pour l'Africanisation de la culture Bananière et Fruitière (ASSABAF). À la même période, les planteurs de la région de Sassandra constituent eux aussi leur coopérative (COBASSANDRA)<sup>2</sup>. Les trois coopératives de planteurs étaient regroupées en une union de coopératives jusqu'en fin 1968. Le 18 décembre 1968, après la décision de dissoudre de ces trois structures, il a été créé la Coopérative agricole de production bananière et Fruitière de Côte d'Ivoire (COFRUCI) qui, en reprenant l'intégralité des actifs et

---

<sup>2</sup> En 1959, de façon à assurer une commercialisation dynamique et à défendre les intérêts des producteurs sur le marché français, il fut créé l'Organisation Commerciale de la Production (OCP) avec une représentation permanente en Europe (A. Lassoudière : 1972).

passifs de celles-ci, regroupe tous les producteurs. Elle est dissoute en 1975 et remplacée par la Société Ivoirienne pour la Commercialisation des Fruits et Légumes (SICOFREL). À cette dernière, succède, en 1977, la Coopérative pour la commercialisation des Fruits et Légumes (COFRUITEL). Au regard des difficultés rencontrées par ce secteur, les autorités politiques décident de dissoudre la COFRUITEL en 1985 et de libéraliser le secteur des fruits<sup>3</sup>.

Des travaux notables ont été réalisés sur la production de l'ananas-export et de la banane poyo en Côte d'Ivoire aux époques coloniale et postcoloniale. Nous en voulons pour preuve les études d'Hubert Fréchou (1955), Alain Guyot et al. (1974), Jean-Philippe Colin (2012) et Mamadou Yéo (2017) sur l'ananas et celles d'Alain Lassoudière (1972) et Dian Boni (1973) sur la banane poyo. En revanche, la question de la commercialisation de ces produits sur le marché international reste très peu abordée. Les travaux faisant allusion à cette activité sont parcellaires.

L'objectif général assigné à la présente étude est d'analyser l'organisation du commerce extérieur de l'ananas-export et de la banane poyo produits dans le sud forestier ivoirien depuis la fusion de toutes les coopératives de planteurs de ces fruits en 1968 et ce, jusqu'à la libéralisation du secteur des fruits en 1985. De façon plus spécifique, il s'agit, pour nous, de mettre en exergue la place et le rôle de la COFRUCI, de la SICOFREL et de la COFRUITEL dans l'exportation desdits fruits.

## **Matériels et méthodes**

La réalisation de la présente étude repose sur des sources orales, imprimées et numériques, des ouvrages, des articles et des thèses. Les informations fournies par les sources et les documents bibliographiques ont été soumises aux méthodes de comparaison,

---

<sup>3</sup> MINAGRA (1999), *L'Agriculture ivoirienne à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Abidjan, Dialogue-Production, p.79.

de confrontation et de recoupement afin d'apprécier leur authenticité et leur valeur historique. Aussi des tableaux et un graphique ont-ils été réalisés pour analyser et expliquer les variations des flux d'ananas-export et de banane poyo commercialisés sur le marché international.

Il sied pour cette réflexion d'aborder successivement le rôle et la place de la COFRUCI (1968-1975), de la SICOFREL (1975-1977) et de la COFRUITEL (1977-1985) dans la structuration du commerce extérieur de l'ananas-export et de la banane poyo en Côte d'Ivoire.

## Résultats et discussion

### **1. La COFRUCI et la commercialisation de l'ananas-export et de la banane poyo sur le marché international (1968-1975)**

La décennie 1960-1970 a vu la mise en place d'une série d'organismes soit professionnels, soit d'État, capables de favoriser le développement de la culture des fruits et légumes en Côte d'Ivoire. En effet, la situation internationale du marché, la volonté de l'État ivoirien d'offrir aux consommateurs des fruits de qualité, imposent la mise en place d'un organisme de production structuré et puissant. Or, il existait une multitude de coopératives bananières et fruitières. Aussi le Gouvernement ivoirien décide-t-il, en 1968, de fusionner toutes ces coopératives en une seule, sur toute l'étendue du territoire ivoirien, à savoir : la Coopérative Bananière et Fruitière de la Côte d'Ivoire (COFRUCI).

C'est elle qui facilite les prêts, fournit l'outillage, les engrais, assure les réparations, surveille l'état sanitaire des bananeraies, procède à des traitements préventifs<sup>4</sup>. C'est également elle qui organise et planifie la production, le ramassage, le transport maritime, élabore la politique de vente et établit les liaisons avec les

---

<sup>4</sup> Entretien avec M. Yaya Traoré le 23/01/2017 à Agboville.

commissaires en Europe ou ailleurs<sup>5</sup>. Ses attributions sont celles de la défunte COBAFRUIT et des autres coopératives régionales. Quant à l'assistance technique auprès des planteurs et surtout auprès des planteurs africains, elle est fournie par une société d'Etat créée en 1968, la Société pour le Développement de la production des Fruits et Légumes (SODEFEL)<sup>6</sup>. Elle témoigne de la volonté du Gouvernement ivoirien de promouvoir la culture fruitière et légumière en Côte d'Ivoire, donc de diversifier l'agriculture ivoirienne dominée jusque-là par le binôme café-cacao.

L'opération de commercialisation des fruits est placée, dès 1968, sous la responsabilité directe de la COFRUCI, comme elle l'était autrefois sous celle de la COBAFRUIT<sup>7</sup>. La COFRUCI hérite donc de ces structures et les améliore en mettant en place le processus particulier<sup>8</sup>. En effet, elle regroupe la production en tenant compte des calendriers d'embarquement et du transport, depuis l'usine de conditionnement jusqu'au port. Ensuite, elle exécute l'embarquement et règle le prix de vente aux producteurs après chaque débarquement. Enfin, elle définit une politique commerciale avec les ministères ivoiriens de l'Agriculture et du Commerce en tenant compte des engagements de la Côte d'Ivoire à l'extérieur.

---

<sup>5</sup> COFRUCI (1972), *Rapport annuel. Exercice 1971*, Abidjan, COFRUCI, 31p.

<sup>6</sup> Décret n°68-148 du 13 mars 1968, portant création de la SODEFEL, *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire de 1968*, pp.509-510.

<sup>7</sup> À cette époque, la COBAFRUIT établissait la vente sur une convention passée avec les commissionnaires indépendants, en rapport avec l'Organisation Commerciale de la Production Bananière et Fruitière en France et à l'étranger (OCP). La COBAFRUIT réussit même à faire créer en 1959, une O.C.P. Côte d'Ivoire afin de réaliser une intégration verticale et horizontale. Cf. COFRUCI (1973), *Rapport annuel. Exercice 1972*, Abidjan, COFRUCI, 37p.

<sup>8</sup> Alfred Modibo KEITA (1975a), " Spécial Banane : Vers un accord international des pays exportateurs ", in *Fraternité-Matin*, n°3 326 du jeudi 24 avril 1975, p.12.

Les différents pays de destination des fruits exportés par la COFRUCI sont par ordre d'importance : « la France, les Etats-Unis, l'Italie, le Royaume-Uni, la Tunisie, l'Algérie, la Yougoslavie, Tchécoslovaquie, la Grèce, le Maroc, la Lybie, le Sénégal, le Golfe Persique, la R.F.A [République Fédérale d'Allemagne], les Pays-Bas, le Niger (...) »<sup>9</sup>. À la vérité, qu'il s'agisse de l'ananas ou de la banane poyo, les clients sont presque les mêmes. Mais, dans les faits, le marché français reste le plus gros débouché de la Côte d'Ivoire. Il absorbe la quasi-totalité des ananas et des bananes exportées par la Côte d'Ivoire. En effet, la COFRUCI a un vendeur exclusif en France : la Société Fabre-Caparo-Le Cozic (D. Boni, 1973 : 243). En vertu des accords passés entre les deux pays, la Côte d'Ivoire a la garantie de vendre la cargaison acheminée sur le marché français, mais elle n'a pas la garantie de la vendre à un prix fixe. Les cours pratiqués sont donc soumis à toutes les fluctuations.

Les autres clients achètent par l'intermédiaire de leurs organismes d'achat dans le cadre des accords signés entre ces pays et la Côte-d'Ivoire. Ce sont des ventes fermes, sous contrats, qui ne subissent aucune fluctuation de cours. Parmi ceux-ci, les clients plus importants sont les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Italie, la Tunisie et l'Algérie<sup>10</sup>. Les autres pays ne reçoivent que des chargements occasionnels en fonction des disponibilités de la production. Le tableau suivant présente les résultats du commerce extérieur de l'ananas-export et de la banane poyo par la COFRUCI entre 1968 et 1975.

---

<sup>9</sup> Ministère de l'Agriculture (1984), *Annuaire rétrospectif de Statistiques agricoles et forestières*, Abidjan, CEDA, vol. 3, p.157.

<sup>10</sup> COFRUCI (1975), *Rapport annuel. Exercice 1974*, Abidjan, COFRUCI, 29p.

**Tableau n°1 : Évolution des exportations de l'ananas-export et de la banane poyo par la COFRUCI entre 1968 et 1975**

Fruits Années	Ananas-export		Banane poyo	
	Quantités (tonnes)	Valeurs (en millions F CFA)	Quantités (tonnes)	Valeurs (en millions de F CFA)
1968	12 100	543	130 000	4 140
1969	13 294	596	147 328	4 469
1970	17 435	1 371	140 460	5 500
1971	19 718	1 370	137 128	5 692
1972	38 015	2 365	160 097	6 472
1973	46 510	2 926	144 961	4 893
1974	67 016	4 105	174 659	7 193
1975	69 732	4 144	135 451	7 945
<b>Total</b>	<b>283 820</b>	<b>17 336</b>	<b>1 170 084</b>	<b>46 527</b>

*Source : Ministère de l'Agriculture (1983), Etude du secteur Banane et Ananas d'exportation de Côte d'Ivoire. Diagnostic et proposition de redressement du secteur, Abidjan, NEA, pp.111-124.*

À l'analyse du tableau n°1, nous remarquons une ascension régulière de l'exportation de l'ananas-export passant de 12 100 tonnes en 1968 à 69 732 tonnes en 1975. Malgré leur importance dans les exportations agro-alimentaires ivoiriennes, les bananes connaissent une évolution assez irrégulière (hausse et baisse alternées). En effet, jusqu'en 1972, la production enregistre une croissance positive. Depuis cette date où elle atteint une proportion remarquable (160 097 tonnes), elle connaît une baisse notable en 1973 avant d'atteindre son point culminant en 1974 (174 000 tonnes). L'année suivante, elle chute à nouveau (135 000 tonnes).

Il importe de préciser que l'adhésion de la Côte d'Ivoire aux Conventions de Yaoundé I<sup>11</sup> en 1963 et Yaoundé II<sup>12</sup> en 1969

<sup>11</sup> Le 20 juillet 1963, une première Convention de Yaoundé est signée entre l'Europe des Six et 18 « Etats africains et Madagascar Associés » (EAMA). Ces anciennes colonies françaises et belges sont désormais de nouveaux Etats indépendants. L'enjeu pour l'Europe est d'éviter que ces pays ne tombent dans le giron de l'URSS. Le passé colonial, souvent douloureux, va dès lors être



ainsi qu'à celle de Lomé <sup>13</sup> a permis au pays d'exporter des quantités importantes d'ananas-export et de banane poyo vers le marché européen (S. Bessis ; R. Bailhache, 1989). Sur le plan commercial, cette coopération permet aux fruits ivoiriens de conserver un débouché européen à de meilleures conditions de prix que celles offertes sur le marché mondial. L'ananas-export et banane poyo produits dans le sud forestier ivoirien s'affranchissent en partie des fluctuations de prix sur les marchés mondiaux<sup>14</sup>. Aussi, l'une des principales causes de cette ascension régulière est l'accroissement exceptionnel du nombre total de planteurs africains et des surfaces de culture<sup>15</sup>. En effet, à partir de 1970, l'une des missions de la SODEFEL est d'inverser le courant import-export et de produire des fruits et légumes pour l'exportation, en l'occurrence l'ananas et la banane poyo. Pour y arriver, elle crée plusieurs périmètres de production d'ananas autour de l'usine de la SALCI et dans en cinq secteurs qui sont par ordre d'importance : Ono, Bonoua, Kacoukro, Adiaké et N'Zikro<sup>16</sup>. Par ailleurs, le

---

réinterprété et on parlera plus volontiers de « liens historiques » pour expliquer cette relation particulière qui fait passer ces pays du statut de colonie à un statut de partenaire.

<sup>12</sup> La deuxième Convention de Yaoundé est signée en 1969 et consacre l'intégration de l'île Maurice (S. Bessis ; R. Bailhache, 1989).

<sup>13</sup> Les premiers accords de Lomé, capitale de l'ancienne colonie allemande au Togo, sont signés le 28 février 1975 par les Neuf et 46 pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP). Il s'agit en effet d'adapter la politique de coopération de la Communauté européenne aux conditions internationales nouvelles créées par l'adhésion, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1973, du Royaume-Uni à la CEE et les conséquences qu'elle entraîne pour les vingt Etats indépendants membres du Commonwealth. Lomé 1 assure, sans réciprocité, le libre accès au marché communauté de la quasi-totalité des marchandises originaires des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Ces marchandises entrent sans droits de douane ni restriction quantitative.

<sup>14</sup> En 1971, le système de préférences généralisées (SPG) est institué dans le cadre de la CNUCED. Il assure des préférences commerciales à l'ensemble des pays en développement dont la Côte d'Ivoire.

<sup>15</sup> Entretien avec M. Mathias Yessoh le 11/09/2017 à Bonoua.

<sup>16</sup> Ministère de l'Agriculture (1975), *Ananas de Conserve. Est - Comoé*, Abidjan, SODEFEL, p.3.

savoir-faire des planteurs d'ananas de conserve reconvertis à l'ananas-export ou frais avec l'accès de ces derniers au matériel végétal et aux intrants de la SODEFEL explique aussi ce bond quantitatif et qualitatif. À cela, se greffe la demande et les prix croissants sur le marché international (M. Yéo, 2017 : 80).

Bien que bénéficiant des avantages des conventions mentionnées plus haut, les facteurs explicatifs de ces résultats contrastés au niveau de la banane poyo sont légion. D'emblée, il convient de préciser que les années tornades et la sécheresse de 1973 de même que les inondations de 1976 ont ravagé un nombre notable de plantations de banane (J. P. Colin : 2012). À cela, il faut ajouter le vieillissement des planteurs expatriés (possédant 61% des plantations) qui ne peuvent plus donner aux plantations les soins requis pour leurs meilleurs rendements (A. Assandé, 1981 : 20). En outre, la hausse des coûts de productions agricoles (soit 30 à 100% suivant des cas) ressentie notamment depuis 1974 à cause d'une insuffisance de la main d'œuvre agricole est un facteur explicatif de ces résultats contrastés. Par ailleurs, les chutes de production de la banane poyo se justifie aussi par l'ampleur des rejets (environ 45% des tonnages livrés) lors du conditionnement ou au quai par la SONACO<sup>17</sup>. Enfin, la structure trop hétérogène des plantations bananières et la fluctuation des prix d'achat confortent cette évolution assez irrégulière. Plusieurs planteurs produisent très peu.

Toutefois, ces résultats sont loin de passer sous silence les tares de la COFRUCI. Celles-ci sont étalées par le Secrétaire Général du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI)<sup>18</sup> d'alors, M. Philippe

---

<sup>17</sup> Alfred Modibo KEITA (1975b), " La COFRUCI : contribuer à l'essor de la production ", in *Fraternité-Matin*, n°3326 du jeudi 24 avril 1975, p.12.

<sup>18</sup> Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA) est un parti politique ivoirien fondé en 1946, succédant au Syndicat agricole africain par Félix Houphouët-Boigny, avec pour objectif affiché « l'émancipation du peuple noir » et membre du Rassemblement démocratique africain dès sa création. De centre droit d'inspiration libérale, il

Grégoire Yacé. Pour lui, depuis la transformation de la COFRUCI en Société d'Etat en 1972, il s'est : « installé une mauvaise ambiance entre les planteurs eux-mêmes et entre eux et le secteur de commercialisation »<sup>19</sup>. Car, à partir de 1972-1973, M. Philippe Yacé (1977 : 7) déplore : « un entrelacs inextricable de problèmes humains, d'incompréhension, d'opposition, voire de haine entre Etrangers et Ivoiriens, dirigeants et producteurs. ». En réalité, les rapports entre les planteurs ivoiriens et européens ne sont pas des plus cordiaux. Les premiers accusent les seconds de se comporter en colons. Aussi leur reprochent-ils de recevoir un appui technique, matériel et financier de la France et de bénéficier de prix d'achats conséquents<sup>20</sup>. Et ce, alors qu'ils appartiennent tous à la même structure, c'est-à-dire la COFRUCI. Cette « pagaille indescriptible » entraîne des critiques virulentes qui parviennent au chef de l'État, M. Félix Houphouët-Boigny, qui décide de la création de la SICOFREL en 1975. Il convient donc d'analyser ce qu'il en est de la SICOFREL.

## **2. La SICOFREL et le commerce extérieur des ananas-export et de la banane poyo (1975-1977)**

En 1975, la dissolution de la COFRUCI est suivie de la création de Société Ivoirienne pour la Commercialisation des Fruits et Légumes (SICOFREL)<sup>21</sup>. Dès cette date, la politique d'exportation des ananas-export et de la banane poyo de la Côte d'Ivoire est dévolue à cette structure. Laquelle devient une courroie de transmission entre les producteurs ivoiriens et les consommateurs étrangers. Ainsi, de la production à l'exportation, les producteurs

---

est le parti unique depuis l'indépendance en 1960 jusqu'en 1990, dirigé par le président Houphouët-Boigny.

<sup>19</sup> Philippe YACE (1977), "Banane et Ananas : Redonner aux produits leur place dans l'économie nationale", in *Fraternité-Matin*, n°3941, du vendredi 23 décembre 1977, p.7.

<sup>20</sup> Entretien avec M. Silvère Alloko le 04/02/2017 de 9h à 12h20 à Abidjan.

<sup>21</sup> Arrêté n°1545 du 27 octobre 1975 portant création de la SICOFREL, *JORCI*, n°341/75, p.2184.

empruntent un circuit unique dont la SICOFREL est l'agent principal. Au niveau de la production, les ministères du Plan et de l'Agriculture définissent les buts à atteindre, proposent et fournissent les moyens d'y parvenir. Une fois définis, les objectifs doivent être appliqués c'est-à-dire passer de la théorie à la pratique. À ce stade, l'organisme qui joue ce rôle est l'Institut de Recherche sur les Fruits et Agrumes (IRFA) dont la mission est de fournir les moyens les plus rationnels de les réaliser. Pour faire passer les consignes des uns (les deux ministères) et les connaissances scientifiques et techniques de l'autre (l'IRFA) à l'échelon des planteurs et des transformateurs, la Côte d'Ivoire dispose de deux câbles de transmission : la SODEFEL et la SICOFREL<sup>22</sup>. Entre la filière Production et la filière Commercialisation, existe la SONACO, dont la mission est d'emballer, dans les conditions d'hygiène requises par la loi, les fruits et légumes avant la commercialisation.

Au niveau de la commercialisation, la SICOFREL crée un service spécial d'exportation de bananes poyo et d'ananas-export chargé de résoudre tous les problèmes que peut soulever l'approvisionnement des marchés extérieurs<sup>23</sup>. Ses activités sont rendues possibles grâce à ses antennes (missions ivoiriennes) installées en France, en Italie, en Suisse, en Allemagne fédérale et en Espagne<sup>24</sup>. Dans cette tâche, elle reçoit l'appui du Centre Ivoirien de Commerce Extérieur (CICE)<sup>25</sup>. En 1977, la SICOFREL est dissoute par le gouvernement en raison des problèmes de gouvernance et des conflits entre les planteurs et le Conseil

---

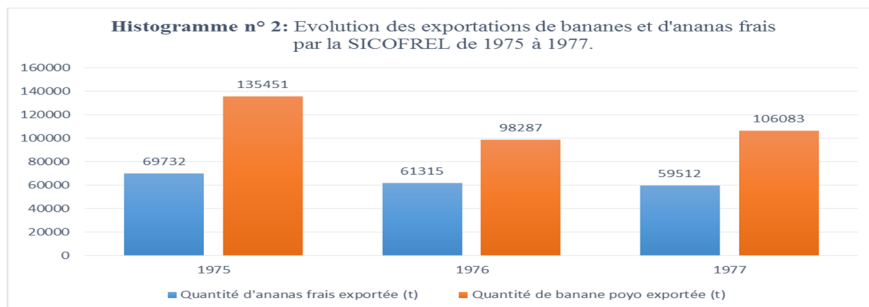
<sup>22</sup> IRFA (1984), *La culture de l'ananas d'exportation en Côte d'Ivoire*, Manuel, Abidjan, NEA, p.89.

<sup>23</sup> SICOFREL (1976), *Rapport annuel. Exercice 1975*, Abidjan, SICOFREL, p.14.

<sup>24</sup> SICOFREL (1977), *Rapport annuel. Exercice 1976*, Abidjan, SICOFREL, p.21.

<sup>25</sup> Le CICE s'attache à observer les marchés étrangers et à transmettre les informations recueillies aux entreprises commerciales et industrielles ivoiriennes grâce à ses antennes installées en France, en Belgique, en Allemagne et en Italie. Il participe activement à la prospection, aux opérations des relations publiques, de la publicité et de la promotion.

d'Administration de la structure (Voir histogramme n°1).



**Source :** Histogramme réalisé à partir des données recueillies dans Ministère de l'Agriculture (1984, 54-58).

De l'observation de l'histogramme ci-dessus, l'on constate que l'ananas frais connaît une régression de 69 732 tonnes en 1975 à 59 512 tonnes en 1977, soit un taux de variation de 8%. La banane poyo connaît une chute en 1976 (98 287 tonnes) avant de remonter à 106 083 tonnes en 1977. Malgré les avantages liés à la Convention de Lomé 1, la baisse de la quantité d'ananas exportée par la Côte d'Ivoire est justifiée par plusieurs facteurs. En effet, l'effondrement des cours des fruits rouges en Europe à partir de mai 1976 a provoqué une baisse de la quantité d'ananas exportée. Toute chose obligeant la Côte d'Ivoire à appliquer un contingentement d'environ 8 000 tonnes restés sur les plantations (A. Assandé, 1981 : 20). Aussi, le commerce extérieur de l'ananas ivoirien a souffert de la baisse du prix d'achat sur le marché européen qui est passé de 27 F CFA/kg à 13 F CFA/kg bord champ (J-P. Colin, 1990 : 101). Par ailleurs, la crise de confiance généralisée entre les planteurs, d'une part et d'autre part, la structure coopérative et l'encadrement SODEFEL a été beaucoup dans la baisse des exportations d'ananas-export (M. Yéo, 2017). Pour la banane poyo, du fait de la régression de la production, les exportations ivoiriennes ont accusé une baisse considérable

notamment en 1975 et 1976<sup>26</sup>. Cette baisse a été aggravée encore par la poussée de la concurrence de certaines sociétés multinationales et notamment des Etats associés dont les offres sur le marché français se sont accrues.

Qu'il s'agisse de l'ananas-export et de banane poyo, en raison de l'ouverture de la France (principal marché ivoirien) sur les autres pays exportateurs de fruits, la Côte d'Ivoire se trouve sérieusement menacée par une nouvelle concurrence, celle de Thaïlande, Formose, Malaisie, Hawaï et Kenya. Ces derniers se sont ajoutés aux anciens concurrents déjà très compétitifs. De tous les pays concurrents, le Brésil est le plus inquiétant pour la Côte d'Ivoire. En effet, il possède, en plus du climat tempéré, le climat tropical et le climat équatorial qui lui permettent de développer les mêmes cultures que la Côte d'Ivoire. Cette similitude ajoutée à la fertilité de son sol et à son gigantisme sont autant d'atouts pour menacer ses concurrents de la « périphérie » et même défier les pays centraux (S. Amin, 1969).

Pour expliquer la dissolution de la SICOFREL, le Secrétaire général du PDCL, Philippe Grégoire Yacé a tenu une conférence tenue le 23 décembre 1977. Selon lui, la dissolution de la COFRUCI et la création de la SICOFREL diligentée par le chef de l'État est de mettre fin à la gabegie qui régnait dans ce secteur<sup>27</sup>. En réalité, les comptes de ventes étaient délibérément cachés aux planteurs et le conseil d'Administration réduit au rôle de figurant fut convoqué deux fois en deux ans, non pas pour prendre des décisions mais pour subir « l'arrogance » des dirigeants de la SICOFREL, qui avait atteint son paroxysme<sup>28</sup>. Devant de telles

---

<sup>26</sup> Ministère de l'Agriculture (1982), *Les exploitations de banane de Côte d'Ivoire*, Abidjan, CEDA, p.33.

<sup>27</sup> Philippe YACE (1977), « Banane et Ananas : Redonner aux produits leur place dans l'économie nationale », in *Fraternité Matin*, ...*Art.cit.*, p.7.

<sup>28</sup> Marcellin ABOUGNAN (1980), « Conseil national : Des décisions importantes », in *Fraternité Matin*, n°4688 du vendredi 23 juin 1980, p.18.

difficultés rencontrées par la SICOFREL, le président ivoirien, pour stopper la dégradation de cette situation, prend la décision de dissoudre la SICOFREL en 1977 en créant la COFRUITEL.

### **3. La COFRUITEL et l'organisation de l'exportation de l'ananas-export et de la banane poyo (1977-1985)**

La Coopérative pour la commercialisation des Fruits et Légumes (COFRUITEL) a été créée en 1977 par l'Etat ivoirien pour stopper la dégradation de la situation de l'ex-SICOFREL. Elle se fixe pour objectif de devenir le trait d'union entre les producteurs de Côte d'Ivoire et les consommateurs. Dans cette optique, elle entreprend plusieurs actions. Elle recherche la clientèle étrangère, négocie les contrats d'exportation de l'ananas-export, affrète des navires polythènes spécialisés (navires bananiers) dont elle organise les rotations en fonction de la production et de la demande à l'étranger<sup>29</sup>.

Pour accroître la production des fruits, elle organise un programme de lutte contre le Cercosporiose, une maladie du bananier avec son : « propre réseau de traitement aérien (service Phytosanitaire) en collaboration avec l'IRFA »<sup>30</sup>. Les différents pays de destination des fruits exportés par la COFRUITEL sont les mêmes que ceux des ex-COFRUCI et SICOFREL. Faut-il le rappeler, le marché français reste toujours le principal débouché de la Côte d'Ivoire et demeure celui qui rémunère mieux la banane et l'ananas-export ivoiriens (C. V. Tuho, 1992 : 16). En dépit de toutes ces actions menées, la COFRUITEL n'échappe pas aux tares des structures précédentes. La mal gouvernance de la structure, les conflits de personnes et les effets néfastes de la crise économique des années 1980 conduisent à sa dissolution en 1985 (Voir tableau n°2).

---

<sup>29</sup> Bella BROU (1979), "Banane : aider les producteurs", in *Fraternité Matin*, n°4547 du mercredi 26 décembre 1979, p.20.

<sup>30</sup> *Fraternité-Matin* (1982), *Spécial AGRI 82. Cultures vivrières, Nouvelle Priorité*, Abidjan, Fraternité Matin, p.42.

**Tableau n°2 : Evolution des exportations d'ananas-export et de banane réalisées par la COFRUITEL entre 1977 et 1985**

Fruits Années	Ananas-export		Banane poyo	
	Quantités (tonnes)	Valeurs (en millions de F CFA)	Quantités (tonnes)	Valeurs (en millions de F CFA)
<b>1977</b>	59 512	6 403	106 083	8 300
<b>1978</b>	89 561	8 216	142 500	9 010
<b>1979</b>	91 200	8 775	116 472	7 454
<b>1980</b>	93 799	11 165	120 539	10 798
<b>1981</b>	111 317	13 186	109 869	9 636
<b>1982</b>	95 394	13 854	89 025	8 735
<b>1983</b>	94 369	15 648	78 631	8 518
<b>1984</b>	136 474	17 069	97 455	6 920
<b>1985</b>	171 764	25 723	107 747	14 614
<b>Total</b>	806 910	121 888	968 321	83 985

**Source :** Ministère de l'Agriculture, *Annuaire des statistiques Agricoles de 1977 à 1985*.

L'analyse du tableau n°2 révèle que les exportations d'ananas-export ont atteint un score remarquable (environ 100 000 tonnes) qu'elles ont maintenues jusqu'en 1983 pour ensuite connaître une hausse de 30% en 1985 (soit 171 764 tonnes). Quant aux exportations de banane, elles se sont caractérisées par des hausses et des baisses alternées. La hausse des exportations d'ananas-export bénéficient largement du déclin de l'ananas de conserve. En effet, en 1983, l'ananas de conserve a connu une profonde crise due à la baisse drastique de la demande sur le marché mondial<sup>31</sup>. Cette crise a entraîné le détournement d'une partie des producteurs d'ananas de conserve vers l'ananas-export nettement plus rentable. Elle a ainsi favorisé le détournement d'intrants de l'ananas de conserve vers les parcelles d'ananas-export (J.-P. Colin, 1990 : 101). Toute chose expliquant la hausse

<sup>31</sup> COFRUITEL (1985), *Rapport annuel. Exercice 1985*, Abidjan, COFRUITEL, 31p.



des exportations d'ananas-export ou frais entre 1977 et 1985.

La banane poyo, elle, ne connaît pas la même réussite que l'ananas-export. Il importe de faire remarquer que l'évolution constatée des exportations de bananes poyo est liée au vieillissement des bananeraies qui sont devenues moins productives. Aussi, les exigences de la qualité formulées par la SONACO<sup>32</sup> ont entraîné de nombreux rejets de banane (environ la moitié des tonnages conditionnés)<sup>33</sup>. En outre, la crise économique des années 1980 a suscité une mévente de la banane sur le marché international<sup>34</sup>. La mauvaise gestion des comptes de la COFRUITEL avec des détournements de fonds a entraîné la faillite de la société<sup>35</sup>. Enfin, la crise de confiance entre les planteurs eux-mêmes et entre eux et la SODEFEL, d'un côté et de l'autre, entre eux et la COFRUITEL a été fort préjudiciable à la production et à la commercialisation de l'ananas-export et de la

---

<sup>32</sup> Le rôle essentiel de la SONACO est d'assurer l'emballage des fruits de banane. Ce rôle s'effectue également par un contrôle systématique en vue de sauvegarder la meilleure qualité de la banane à exporter. Ce qui, somme toute, nécessite plusieurs opérations notamment : le contrôle de fruits, le découpage, le classement et enfin, l'emballage. En ce qui concerne le contrôle qui constitue la première phase des opérations, il consiste à une répétition de ce que le planteur lui-même effectue sur le terrain pour s'assurer de la bonne maturité des fruits. La SONACO opère donc par cette première action à éliminer les fruits non commercialisables. Ce contrôle se poursuit par l'opération « découpage ». Au cours de cette deuxième phase, seule la longueur du fruit entre en ligne de compte. On classe par fruits, fruits moyens enfin par fruits courts, tout en refusant les fruits qui ont moins de 14 cm de long. Après cette opération, les fruits sont jetés dans des bacs à eau (clusters). À ce stade, c'est-à-dire après le découpage, la forme des fruits est appelée « bouquet ». Une autre opération s'effectue d'une façon rigoureuse avant l'emballage des fruits : les classements. Il consiste à classer en catégories (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>). Cf. *Le guide de l'agriculteur en Côte d'Ivoire* (1992 : 150).

<sup>33</sup> COFRUITEL (1983), *Rapport annuel. Exercice 1982*, Abidjan, COFRUITEL, p.9.

<sup>34</sup> Solo HIEN (1991), « Banane-Ananas : Briser l'immobilisme », in *Fraternité-Matin*, n°7 644 du lundi 26 juillet 1991, p.4.

<sup>35</sup> Solo HIEN (1985), « Banane et Ananas : Un nouvel encadrement ? », in *Fraternité-Matin*, n°6 603 du lundi 24 juin 1985, p.11.

banane poyo sur le marché international<sup>36</sup>. Toutes ces difficultés dans un contexte de mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS)<sup>37</sup> en Côte d'Ivoire ont motivé la dissolution de la COFRUITEL en février 1985. Et par la même occasion, elle a provoqué la libéralisation du secteur de l'ananas et de la banane<sup>38</sup>. Malgré ces mesures prises, certains problèmes persistent tels que la perte significative de la part de marché ivoirien en Europe et la gestion désastreuse de certaines structures exportatrices.

## Conclusion

Pour faire face à la concurrence internationale et pour offrir aux consommateurs étrangers des fruits de qualité, le Gouvernement ivoirien décide d'organiser et structurer l'exportation de l'ananas-export et la banane poyo. En 1968, toutes les coopératives existantes sont fusionnées pour créer la COFRUCI. Laquelle devient la SICOFREL en 1975. Elle est remplacée en 1977 par la COFRUITEL qui est également dissoute en 1985. Ces structures jouent quasiment le même rôle et occupent relativement la même place de choix dans l'économie ivoirienne. Elles organisent et planifient la production, le ramassage, le transport maritime, élaborent la politique de vente et établissent les liaisons avec les commissaires en Europe ou ailleurs.

En revanche, elles ont été toutes victimes de problèmes de gestion des comptes d'exploitation des planteurs, de détournement de

---

<sup>36</sup> Philippe YACE (1977), "Banane et Ananas : Redonner aux produits leur place dans l'économie nationale ", ...*Art.cit.*, p.7.

<sup>37</sup> Les PAS préconisent le désengagement de l'État du secteur productif, la dérégulation, la déréglementation, la libéralisation du commerce et la réduction des dépenses publiques. Ils visent deux objectifs à savoir : redresser la situation financière antérieure et jeter les bases d'une reprise de la croissance économique.

<sup>38</sup> Nazaire BREKA (1990), "Ananas. Ono : dure, la lutte pour la survie", in *Fraternité-Matin*, du 29 mars 1990, n°7645, pp.16-17.

fonds et de conflits entre les planteurs mêmes et entre eux et les responsables des structures de commercialisation. D'où leur dissolution respective par l'État de Côte d'Ivoire. En 1985, en raison des problèmes de gestion rencontrés par ces différentes structures et des injonctions des PAS, le gouvernement ivoirien décide de se désengager du commerce extérieur de l'ananas-export et de la banane poyo. Par la même occasion, ce secteur d'activité est libéralisé.

### Références bibliographiques

AMIN Samir, 1969, *L'accumulation à l'échelle mondiale*, Paris IFAN.

ASSANDE Adom (1981), *Prospective du développement agro-alimentaire en Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Gestion, Université Paris IX-Dauphine.

BESSIS Sophie ; BAILHACHE Robert (1989), *Analyses et points de vue sur les relations commerciales agricoles entre la CEE et les ACP : de Yaoundé à Lomé IV*, Paris, Seuil.

BONI Dian (1973), "Situation actuelle de la culture bananière en Côte d'Ivoire", in *Cahiers d'Outre-Mer*, n°103, 26 années, juillet-septembre 1973, pp.225-249.

BONI Dian (1985), *L'économie de plantation en Côte d'Ivoire forestière*, Abidjan-Dakar, NEA, 459p.

CHAUVEAU Jean-Pierre (1986), « Le développement approprié : mise en valeur coloniale et autonomie locale : perspective historique sur deux exemples ouest-africains », Chauveau Jean-Pierre (dir.), *Histoire, histoires... premiers jalons*, Paris, ORSTOM, Département H, Bulletin de liaison, n°3, pp.23-43.

COLIN Jean-Philippe (1990), *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM.

YEO Mamadou & TOURE Ladj Mory, *L'organisation du commerce extérieur de la banane poyo et de l'ananas-export en Côte d'Ivoire (1968-1985)*

COLIN Jean-Philippe (1990), "La petite production d'ananas en Côte d'Ivoire : d'une crise à l'autre", in *Autrepart*, n°62, pp.37-56.

GUYOT Albert, A. Pinon ; C. Py (1974), "L'Ananas en Côte d'Ivoire", in *Fruits*, Paris, février 1974, vol.29, n°2, pp.85-117.

FRECHOU Hubert (1955), "Les plantations européennes en Côte d'Ivoire", in *Cahiers d'Outre-Mer*, Tome VIII, n°29, pp.56-83.

LASSOUDIERE Alain (1972), "L'évolution de la production bananière en Côte d'Ivoire", in *Fruits*, n°12, vol.27, décembre 1972, pp.829-853.

PHILIPPE Jean (1960), *La culture de l'ananas en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Cameroun sous l'administration française*, Bruxelles, IRFA.

TUHO Charles Valy (1992), *L'économie ivoirienne et la CEE*, Abidjan, CEDA.

YEO Mamadou (2017), *La Société pour le Développement de la production des Fruits et Légumes (SODEFEL) dans l'économie ivoirienne (1968-1991)*, Mémoire de Master d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, 151p.